

Carte de contrôle

2

- a)** Le rapport d'implantation officiel (banquetage / niveaux) doit être adressé par le géomètre à la Commune, au plus tard, avec l'envoi de la carte de contrôle N° 2.
- b)** Le raccordement au réseau d'eau potable et l'installation de la vanne ainsi que le raccordement au réseau des eaux usées à une chambre existante ou à construire font l'objet d'un contrôle par le responsable communal. **Il est interdit de remblayer les tranchées qui n'ont pas été contrôlées.** Envoi de la carte de contrôle N° 2 pour annoncer suffisamment tôt la date de ces travaux pour vision locale.

N° permis de construire

Nom des propriétaires

Genre de construction

Adresse de construction

.....

Rapport d'implantation officiel du géomètre remis le

Relevé et contrôle des raccordements (eau potable, vannes, eaux usées)
aux réseaux d'eau communal par le responsable communal prévus le

.....

Lieu et date

Signature
